



# Rapport d'Orientation Budgétaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la ville de Saint-Jory de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant.

Dans son rapport du de février 2022, la Chambre Régionale des Comptes avait alerté sur la forte dégradation de la situation financière la commune depuis 2017 : *« La situation financière de la commune s'est fortement dégradée ces cinq dernières années. En faisant le choix de contraindre ses ressources sans optimiser ses charges, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, la commune a détérioré de manière importante son excédent brut d'exploitation et son fonds de roulement. Dans ces conditions, ses marges de manœuvre pour financer ses programmes d'investissements futurs sont considérablement réduites. Saint-Jory doit faire face à de nombreuses difficultés de trésorerie depuis 2018, qui se manifestent par le recours à des lignes de trésorerie et par des délais de paiement des fournisseurs particulièrement élevés (110 jours en 2020). Si les cessions de terrains, importantes sur la période contrôlée, ont permis de réduire le besoin de financement des investissements, ces recettes exceptionnelles sont désormais limitées, la commune ne disposant plus de réserves foncières »*. La Chambre Régionale des Comptes préconisait alors d'adopter une stratégie financière et agir simultanément sur plusieurs leviers (hausse des recettes fiscales, contraction des charges et diminution des investissements) pour espérer redresser sa situation financière, alors qu'en parallèle, l'augmentation brutale de la population induit un besoin croissant en matière d'équipements publics.

Depuis les élections municipales anticipées du 12 décembre 2023, la ville de Saint-Jory a réalisé deux audits financiers et fait des choix à la fois engagés et raisonnés, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, en cherchant de nouvelles recettes, en poursuivant les investissements structurants déjà engagés et en démarrant les nouveaux projets qui s'imposent à elle.

La commune de Saint-Jory fait également le choix d'accélérer la bifurcation écologique (rénovation environnementale des bâtiments, verdissement des cours d'écoles, sobriété énergétique renforcée...), et d'assurer aux Saint-Joryens un haut niveau de qualité des services publics : action sociale, enfance et éducation, politique sportive et culturelle, vie associative, propreté, tranquillité publique...

L'exercice prospectif s'avère complexe depuis plusieurs années, du fait de la situation locale, mais aussi de la situation nationale et internationale incertaine et défavorable aux collectivités territoriales.

Votée en janvier dernier, la loi de finances 2025 demande aux collectivités territoriales un effort 2,2 milliards d'euros. La loi prévoit le gel de la TVA versée aux collectivités, qui doit faire économiser 1,2 milliard d'euros à l'État. Le fonds de précaution, qui devait ponctionner 3 milliards d'euros sur les recettes de 450 grandes collectivités et intercommunalités, a laissé place à un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » des collectivités (« Dilico ») les plus favorisées. Il cible environ 2 000 communes, mais aussi une cinquantaine de départements, permettant de mettre en réserve au total 1 milliard d'euros. Le Fonds vert, destiné à soutenir les projets écologiques des collectivités, est réduit de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros, soit une diminution de 60 %. Enfin, concernant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), le décret de janvier 2025 prévoit une hausse du taux de cotisation vieillesse des employeurs de 31,65 % à 34,65 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec une augmentation progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028. Ces mesures suscitent des inquiétudes parmi les élus locaux, qui craignent une diminution de leur capacité d'investissement et des répercussions sur les services publics locaux.

Les données présentées au stade du Rapport d'Orientation Budgétaire seront reprises lors du vote du Budget Primitif (BP) 2025 au mois d'avril prochain et enrichi des éléments posés dans le débat.

C'est dans ces conditions que le Conseil municipal est invité à délibérer pour prendre acte de ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

## Table des matières :

|        |   |    |
|--------|---|----|
| 1.     | Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025 .....                    | 4  |
| 1.2.   | Le contexte économique national .....   | 4  |
| 1.3.   | Le contexte économique local .....  | 4  |
| 1.4.   | Les politiques monétaires .....   | 5  |
| 1.5.   | La situation des finances publiques .....   | 5  |
| 2.     | Rétrospective de l'année 2024 et mise en perspective de l'audit réalisé par HGI ..... | 6  |
| 2.1.   | Les recettes .....  | 7  |
| 2.1.1. | Recettes de fonctionnement .....  | 7  |
| 2.1.2. | Recette d'investissement .....  | 8  |
| 2.2.   | Les dépenses .....  | 10 |
| 2.2.1. | Fonctionnement .....  | 10 |
| 2.2.2. | Investissement.....   | 11 |
| 2.3.   | Résultat prévisionnel de l'exercice budgétaire 2024.....                              | 12 |
| 3.     | Les orientations budgétaires pour l'année à venir.....                                | 13 |
| 3.1.   | Les orientations budgétaires de fonctionnement pour 2025.....                         | 13 |
| 3.1.1. | Les dépenses de fonctionnement.....   | 13 |
| 3.1.2. | Les recettes de fonctionnement.....   | 16 |
| 3.2.   | Les orientations budgétaires en investissement .....                                  | 18 |
| 3.2.1. | Les orientations budgétaires en investissement pour l'année 2025.....                 | 18 |
| 3.2.2. | Les projets d'investissement à moyen et long terme.....                               | 22 |
| 3.3.   | Les recettes d'investissement.....  | 25 |

## 1. Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

### 1.1. Les perspectives économiques internationales

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7% projeté en 2024 pour la zone euro).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4 % en 2024 et 2,1 % en 2025 (*source Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024*).

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4 % en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1 % chez les jeunes de moins de 25 ans (*source Eurostat, octobre 2024*).

Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats-Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

### 1.2. Le contexte économique national

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1 % en 2024 et 1,2 % en 2025 selon l'OCDE. L'hypothèse du Gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 est de 1,1 % pour chacune des deux années 2024 et 2025.

Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2024), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,5% en 2024 et retomber à 1,5% en 2025, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3ème trimestre 2021 (8%) au 1er trimestre 2023 (7,1%) a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,3% au deuxième trimestre 2024 (*source INSEE*). Les récentes annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif.

### 1.3. Le contexte économique local

#### Conjoncture économique dans l'Occitanie

(*Source : Tendances régionales, Banques de France Occitanie, Décembre 2024*)

La dernière étude de la Banque de France rend compte d'un ressenti des milieux économiques régionaux assez mitigé. L'incertitude reste élevée dans les trois grands secteurs : industrie, bâtiment et services marchands.

En décembre 2024, l'activité économique régionale a peu évolué dans l'industrie et le bâtiment, et a continué de progresser dans les services marchands.

En janvier 2025, d'après les anticipations des entreprises, l'activité progresserait dans l'industrie et dans une moindre mesure dans le bâtiment, et ralentirait dans les services marchands. Les carnets de commandes sont jugés bas dans tous les secteurs de l'industrie, hormis l'aéronautique. Ils repartent à la baisse dans le bâtiment.

Le marché de l'emploi régional (Source INSEE, note de conjoncture régionale – 1<sup>er</sup> trimestre 2024)

Au premier trimestre 2024, en Occitanie, l'emploi salarié rebondit par rapport au trimestre précédent : il progresse de 0,4 %, soit 8 000 emplois supplémentaires, après +0,1 % au quatrième trimestre 2023. Au total, fin mars 2024, l'emploi salarié de la région est supérieur de 0,8 % à son niveau d'un an auparavant (soit 16 400 emplois supplémentaires). En France hors Mayotte, l'emploi progresse de 0,3 % sur le trimestre et est supérieur de 0,7 % à son niveau d'il y a un an.

Au cours du premier trimestre 2024, les secteurs privé et public participent à la dynamique des créations d'emploi. L'emploi salarié privé augmente de 0,4 % (soit +6 600 emplois) après une quasi-stabilité au quatrième trimestre 2023. Dans le même temps, l'emploi salarié public progresse de 0,3 % (soit +1 400 emplois).

1.4. Les politiques monétaires

En 2024, les politiques monétaires restent largement influencées par un contexte inflationniste persistant et un risque de récession économique. Face à cette situation, les banques centrales s'efforcent d'adapter leurs approches. La plupart d'entre elles ont commencé à baisser leurs taux directeurs. Toutefois, elles restent vigilantes et sont prêtes à adapter leurs approches en fonction des évolutions des conditions économiques mondiales.

Ainsi aux Etats-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a annoncé en novembre 2024 une nouvelle réduction de 25 points de base de son taux directeur, faisant suite à la baisse de 50 points de base en septembre.

Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de réduire ses taux directeurs à trois reprises, d'abord en juin, puis en septembre et en octobre 2024. Le taux de facilité de dépôt retombe à 3,25 % après être monté à 4 %, le taux de refinancement est désormais à 3,40 % et le taux de facilité de prêt marginal est abaissé à 3,65 %. Bien que d'autres baisses de taux soient anticipées par les économistes, la BCE a choisi de ne pas les mettre à l'ordre du jour, préférant examiner les futures données macroéconomiques avant de prendre de nouvelles décisions.

1.5. La situation des finances publiques

Au plan national, cette année 2024 est marquée par un dérapage du déficit public, qui a atteint 6% du PIB selon les dernières estimations de la Cour des Comptes (février 2025).

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales (APUL) dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB (3101,4 Md€ fin 2023), la dette locale n'en représente que 8,9 % (250,4 Md€), alors même que les collectivités assurent de l'ordre de 70 % des investissements publics civils.

**Figure 3 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques**

en milliards d'euros

| Administration publique                       | 2020          | 2021          | 2022          | 2023          |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| État  | -177,0        | -144,1        | -148,4        | -155,7        |
| Organismes divers d'administration centrale   | 22,1          | -0,5          | 15,5          | -1,5          |
| Administrations publiques locales             | -3,9          | -0,9          | -1,1          | -9,9          |
| Administrations de sécurité sociale           | -48,3         | -19,7         | 8,2           | 13,2          |
| <b>Ensemble des administrations publiques</b> | <b>-207,1</b> | <b>-165,1</b> | <b>-125,8</b> | <b>-153,9</b> |

Lecture : En 2023, le déficit de l'État est de 155,7 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

La loi de finances a été promulguée au Journal officiel le 14 février 2025. Cette dernière prévoit de d'impacter les recettes des collectivités territoriales de 2,2 milliards d'euros . Parmi les principales mesures prises par le gouvernement susceptibles de concerner la ville de Saint-Jory :

- Le **Fonds vert**, destiné à soutenir les projets écologiques des collectivités, est réduit de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros, soit une diminution de 60 % . ;
- La **Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** est réduite de 145 millions d'euros.
- Gel de la dynamique de la **TVA** : cette mesure devrait générer une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025.
- **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico)** : remplaçant le fonds de précaution initialement prévu, ce mécanisme cible environ 2 000 communes et une cinquantaine de départements, permettant de mettre en réserve un total d'un milliard d'euros.

De plus il est important de souligner que le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 instaure une augmentation significative du taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**. Ce décret a donc pour vocation d'officialiser la hausse de 12 % des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans, dont 3 % dès cette année, selon le calendrier suivant :

- 1er janvier 2025 : passage de 31,65 % à 34,65 %
- 1er janvier 2026 : passage de 34,65 % à 37,65 %
- 1er janvier 2027 : passage de 37,65 % à 40,65 %
- 1er janvier 2028 : passage de 40,65 % à 43,65 %

Pour cette année, la mesure est rétroactive, puisqu'elle s'applique « aux cotisations de Sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier dernier ».

## 2. Rétrospective de l'année 2024 et mise en perspective de l'audit réalisé par HGI

Lors de la prise de fonction de l'équipe municipale le 12 décembre 2023, la situation financière de la ville de Saint-Jory était alarmante.

Pour rappel la clôture de l'exercice comptable 2023 faisait apparaitre un déficit de 1 260 187.05€ pour la section d'investissement et un déficit de 134 857.17€ pour la section de fonctionnement. La capacité

d'autofinancement nette (CAF nette) était donc inexistante (- 460 472€). Il faut remonter à l'année 2018 pour trouver une CAF nette positive (voir page 9).

La construction du budget 2024 s'est donc déroulée dans un contexte financier délicat. La commune de Saint-Jory s'est appuyée sur l'audit réalisé par Haute-Garonne Ingénierie (analyse financière prospective).

La ligne de conduite principale de l'équipe municipale nouvellement élue a été d'assainir les finances de la collectivité, avec le déploiement d'un plan d'action. Pour permettre le redressement des comptes publics de la commune de Saint-Jory, plusieurs leviers ont été activés.

## 2.1. Les recettes

### 2.1.1. Recettes de fonctionnement

La ville de Saint-Jory a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin de résorber le déficit hérité.

La fiscalité locale constitue un levier important. Après une augmentation de +8,9 % en 2023, une augmentation de 10 % des impôts fonciers a été votée en, afin d'éviter une mise sous tutelle de la commune par les services de l'État. Cette augmentation accompagnée des revalorisations des bases fiscales de l'État, a permis de dégager environ 400 000 € de recettes supplémentaires de fonctionnement.

Il paraît pertinent de mettre en perspective les crédits votés au titre de l'année 2024 et les recettes perçues. À titre d'information, sont également présentées les prévisions faites lors de l'audit.

| Comparatif des recettes entre HGI et le réalisé 2024      |                    |                       |                    |                    |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Libellé   | Prévision HGI      | Voté budget 2024      | Réalisé 2024       | Écart de prévision |
| Produit fiscal strict                                     | 4 564 078 €        | 4 772 573,65 €        | 4 655 139 €        | -2,46%             |
| Autres impôts et taxes                                    | 2 848 840 €        | 2 808 081,96 €        | 2 799 745 €        | -0,30%             |
| Dotations et participations                               | 1 214 856 €        | 1 208 862,00 €        | 1 362 971 €        | 12,75%             |
| Autres produits de fonctionnement courant                 | 613 823 €          | 546 426,00 €          | 600 606 €          | 9,92%              |
| Produits exceptionnels larges (hors produits de cessions) | 23 000 €           | 21 000,00 €           | 210 702 €          | 903,34%            |
| <b>Total</b>  | <b>9 264 597 €</b> | <b>9 356 943,61 €</b> | <b>9 629 164 €</b> | <b>3,94%</b>       |

L'exécution budgétaire en recettes de fonctionnement correspond globalement aux crédits votés pour l'année 2024, à l'exception des produits exceptionnels larges. La forte différence s'explique par la comptabilisation d'une indemnité d'immobilisation (100k€) perçue lors de l'année 2023 et arrivant à échéance en 2024. De plus, la commune a une erreur de comptabilité de la part d'EDF sur la facturation 2023, a généré 105k€ de recettes exceptionnelles. Le tableau fait également apparaître une exécution supérieure à la prévision concernant les « Dotations et participations », s'expliquant par une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 49k€, ainsi qu'une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale de 20k€. De même la refacturation du personnel communal mis à disposition du prestataire en charge de la Délégation de Service Public ALAE/ALSH représente 57k€.

Une autre recette de fonctionnement a été particulièrement dynamique, le remboursement de rémunération du personnel Cette augmentation est substantielle, 86.77% soit une augmentation de 82k€, mais ne constitue pas une recette pérenne. Elle est symptomatique de défaillances au sein de l'organisation, générant de longs arrêts, des accidents de travail, dont les facteurs sont multiples : risques psycho sociaux, mauvais process... La ville s'efforce d'agir pour restaurer de bonnes conditions de travail, afin de garantir une mobilisation optimale des équipes. La diminution de cette recette en 2025 doit être un signe positif fort pour la collectivité.

En 2025, la municipalité prévoit des produits qui reviennent à des standards des années 2022 et 2023.

## 2.1.2. Recette d'investissement

### 2.1.2.1. Les subventions

Les subventions sont un instrument vital pour la mise en œuvre de la politique d'investissement communal. Lors de l'année 2024, cinq nouvelles demandes de subventions ont été déposées afin de financer les deux projets structurants 2024 de la commune, à savoir la Maison de la Culture et l'extension de l'école du Lac de Labou. Les quatre demandes ont été validées, représentant un montant de 868 088.31€

| Subvention notifiée en 2024               |   |                               |
|---|---|-------------------------------|
| Organisme                                 | Projet subventionné   | Montant de la subvention en € |
| Conseil départemental de la Haute Garonne | Prorogation de la subvention de la Maison de la Culture Tranche 1 | 250 000.00€                   |
| Conseil départemental de la Haute Garonne | Maison de la Culture Tranche 2                                    | 182 743,21 €                  |
| Conseil départemental de la Haute Garonne | Extension de l'école du Lac de Labou                              | 155 580,00 €                  |
| État - DSIL                               | Maison de la Culture  | 300 000,00 €                  |
| État - DETR                               | Extension de l'école du Lac de Labou                              | 229 765,10 €                  |
| Total                                     |   | 1 118 088.31€                 |

Les subventions obtenues permettent de financer en grande partie les investissements de la commune.

- Pour l'extension de l'école du Lac de Labou est subventionnée à 66.95% des dépenses hors taxes.
- La Maison de la Culture est subventionnée à 40.30% des dépenses hors taxes, dont les 2/3 sont des nouvelles subventions obtenues en 2024.

### 2.1.2.2. L'emprunt

L'emprunt forme une autre source de financement des projets structurants. La commune a recouru à l'emprunt pour financer ses deux projets en 2024.

Les infrastructures publiques bénéficient à plusieurs générations. L'emprunt permet de répartir le coût de ces équipements sur plusieurs années, afin que ceux qui en profiteront contribuent également à leur financement, plutôt que de faire peser tout le coût sur une seule génération de contribuables.

Vous trouverez ci-dessous le détail des emprunts pour lesquels la commune est encore engagée pour l'année 2025 :

| Preteur          | N°de contrat             | Libellé   | Intérêt 2025 | Capital     | Total       | Durée             | Début du prêt | Fin du prêt |
|------------------|--------------------------|---|--------------|-------------|-------------|-------------------|---------------|-------------|
| Crédit Agricole  | T05U5L018PR              | Extension salle de sport  | 929,75 €     | 12 935,17 € | 13 864,92 € | 20 ans (240 mois) | 2007          | 2026        |
| Crédit Agricole  | T08BR3012PR              | Acquisition fonciere de Boery                                   | 1 270,28 €   | 12 012,36 € | 13 282,64 € | 20 ans (240mois)  | 2008          | 2028        |
| Crédit Agricole  | T1E82B016PR              | Terrain college   | 2 730,10 €   | 13 623,98 € | 16 354,08 € | 20 ans (240 mois) | 2010          | 2030        |
| Crédit Agricole  | T1E81H012PR              | Deuxième école maternelle                                       | 15 182,06 €  | 31 070,06 € | 46 252,12 € | 25 (300mois)      | 2010          | 2035        |
| Crédit Agricole  | T1E817013PR              | Cuisine centrale  | 3 063,15 €   | 13 654,37 € | 16 717,52 € | 20 ans (240 mois) | 2010          | 2030        |
| Crédit Agricole  | 00001269115              | Halle EPS   | 9 711,90 €   | 73 817,40 € | 83 529,30 € | 15 ans            | 2021          | 2036        |
| CAF              | 268-2020001              | Agrandissement Lac  | - €          | 4 811,83 €  | 4 811,83 €  | 6 ans (72 mois)   | 2021          | 2026        |
| CAF              | 2020345                  | Halle EPS   | - €          | 4 589,66 €  | 4 589,66 €  | 6 ans (72mois)    | 2021          | 2026        |
| Caisse d'Épargne | 8469976                  | Gymnase college   | 13 545,00 €  | 35 000,00 € | 48 545,00 € | 20 ans (240 mois) | 2014          | 2033        |
| Caisse d'Épargne | 397768E                  | Halle EPS   | 1 859,78 €   | 39 633,46 € | 41 493,24 € | 10 ans (120mois)  | 2021          | 2031        |
| Crédit Mutuel    | 102780222200020000000    | Gymnase   | 11 772,83 €  | 31 004,45 € | 42 777,28 € | 20 ans (240 mois) | 2013          | 2033        |
| Crédit Mutuel    | 102780222200020000000    | Restauration église - extension école élémentaire - Parc urbain | 5 234,34 €   | 44 217,34 € | 49 451,68 € | 15ans (180 mois)  | 2013          | 2028        |
| Banque Postale   | MON548118EUR/0550746/001 | Extension Lac et MDC  | 13 364,13 €  | 11 904,56 € | 25 268,69 € | 20 ans (240mois)  | 2025          | 2044        |

En 2022 et 2023 la commune n'a souscrit aucun emprunt malgré des dépenses d'investissement soutenues. Cela ayant pour conséquence de fortement dégrader la trésorerie de la commune. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la capacité de désendettement de la commune était de 4,04 années.

### 2.1.2.3. Les cessions foncières

Enfin il convient d'aborder les cessions foncières faites par la commune dans le cadre des aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT). Il s'agit de recettes exceptionnelles et ponctuelles.

La ville de Saint-Jory a dû céder en 2024 certains de ses terrains longeant la ligne ferroviaire. Ces cessions foncières représentent un montant total de 2 500 000 €.

| Cessions foncières dans le cadre de la LGV |                    |   |
|--|--------------------|---|
| Boulodrome                                 | 94 500 €           | Encaissé                                    |
| Parcelle BE6 CAPY                          | 49 665 €           | Encaissé                                    |
| Point Accueil Jeune                        | 2 100 000 €        | En attente de versement                     |
| Parvis de la gare                          | 196 350 €          | Encaissé                                    |
| Parcelles éparses                          | Montant non défini | Non encaissé                                |
| <b>Total</b>                               | <b>2 440 515 €</b> | 13.95% des cessions immobilières encaissées |

Ces cessions, qui n'étaient pas budgétisées au Budget primitif 2024, permettent de résorber le déficit hérité du BP 2023 et de financer les projets structurants de la commune à moyen et long terme.

## 2.2. Les dépenses

### 2.2.1. Fonctionnement

L'année 2024 a été marquée par une forte contrainte budgétaire due au déficit hérité. La rigueur a été la règle dans l'exécution budgétaire.

| Comparatif des recettes entre la prospective et le réalisé 2024 |                    |                       |                    |                    |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Libellé   | Prospective        | Voté budget 2024      | Réalisé 2024       | Écart de prévision |
| Charges de fonctionnement courant strictes                      | 8 948 365 €        | 8 811 076,89 €        | 8 427 573 €        | -4,35%             |
| Atténuation des produits  | 26 706 €           | 27 000,00 €           | 26 184 €           | -3,02%             |
| Charges exceptionnelles larges                                  | 69 500 €           | 92 900,00 €           | 62 043 €           | -33,22%            |
| Annuité de la dette   | 376 847 €          | 319 231,57 €          | 319 156 €          | -0,02%             |
| <b>Total</b>  | <b>9 421 418 €</b> | <b>9 250 208,46 €</b> | <b>8 834 956 €</b> | <b>-4,49%</b>      |

La comparaison met en évidence une exécution budgétaire moindre en termes de dépenses de fonctionnement que les prévisions initiales pour l'année 2024.

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par la nécessité pour la commune de reconstituer sa réserve de trésorerie afin d'honorer l'obligation de paiement des factures dans un délai de 30 jours. Il était essentiel de remettre en lien les flux de recettes et de dépenses.

L'écart le plus significatif apparaît sur les charges de fonctionnement courant strictes. Il convient de s'y intéresser précisément.

| Focus sur les charges de fonctionnement courant strictes |                    |                    |                    |                    |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Libellé  | Prévision HGI      | Voté budget 2024   | Réalisé 2024       | Écart de prévision |
| <b>Charges à caractère général (011)</b>                 | 3 543 157 €        | 3 400 382 €        | 3 400 023 €        | -0,01%             |
| Énergie - Électricité                                    | 485 000 €          | 560 714 €          | 604 669 €          | 7,84%              |
| Alimentation   | 480 000 €          | 439 355 €          | 405 050 €          | -7,81%             |
| Contrats de prestations de services                      | 1 260 000 €        | 1 085 490 €        | 1 072 354 €        | -1,21%             |
| <b>Charges de personnel (012)</b>                        | 4 600 000 €        | 4 462 600 €        | 4 196 815 €        | -5,96%             |
| <b>Autres ch. de gestion courante (65)</b>               | 805 208 €          | 948 095 €          | 830 735 €          | -12,38%            |
| <b>Total</b>   | <b>8 948 365 €</b> | <b>8 811 077 €</b> | <b>8 427 573 €</b> | <b>-4,35%</b>      |

La différence la plus importante apparaît sur le chapitre 012 (403k€). Cela s'explique notamment par des départs d'agents de la commune, des prises de postes tardives, des remplacements reportés (...), malgré un renfort et un maintien des équipes en place.

La hausse spectaculaire des dépenses d'électricité est due à une erreur de facture sur l'année 2023 des services comptables de notre prestataire. Cette erreur a entraîné une recette exceptionnelle et des dépenses supplémentaires sur ce poste de dépense.

Enfin, le poste « Contrats de prestations de services » a été moins sollicité que la prévision car un travail de reprise des contrats existants a été réalisé (avoir reçus sur les factures de réservation de places de crèche non appliquées en 2023), permettant des économies sur des prestations qui n'étaient plus opportunes.

Ce bilan démontre que la commune a été rigoureuse dans ses dépenses pour l'exécution du budget en 2024.

### 2.2.2. Investissement

Les dépenses de la section d'investissement en 2024, ont été largement grevées par le déficit hérité de l'année 2023. Le déficit représente 34.71% des dépenses d'investissement effectuées en 2024.

| Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 |                |
|--|----------------|
| Déficit 2023 reporté                             | 1 260 187,05 € |
| Dépenses d'équipement exécuté                    | 893 105,45 €   |
| Dépenses financières                             | 321 691,60 €   |
| Dépenses d'ordre                                 | 89 640,22 €    |

Les principaux postes de dépenses concernaient :

- L'achèvement des travaux d'extension de l'école élémentaire Jean de La Fontaine
- La finalisation des travaux de la Maison de la Culture
- L'extension de l'école maternelle du Lac de Labou.

La commune a également consacré 114 212.59 € à ses services et ses bâtiments publics. Elle a rééquipé ses services en matériel et outillages, cette volonté se poursuivra en 2025.

La rénovation des toitures des bâtiments publics a été mise en œuvre, notamment celles des écoles jugées comme prioritaires et urgentes. De plus, la commune a dû investir afin de faire face aux nouvelles ouvertures de classes de la rentrée de septembre 2024.

Les Restes à Réaliser (RAR) sont des dépenses engagées lors de l'année 2024 et n'ayant pas encore eu lieu. Ces dernières s'exécuteront lors de l'année 2025.

Vous trouverez ci-dessous les opérations concernés par ces investissements :

| État des Restes à Réaliser en dépenses |  |                       |
|--|--|-----------------------|
| Opération                              | Intitulé de l'opération                                  | Reste à engager       |
| 280                                    | Informatique mairie                                      | 8 824,80 €            |
| 287                                    | Gendarmerie  | 2 340,00 €            |
| 308                                    | Maison de la Petite Enfance (crèche)                     | 939,84 €              |
| 332                                    | Ecole maternelle du Canal                                | 626,29 €              |
| 363                                    | Stade  | 9 438,00 €            |
| 432                                    | École élémentaire Jean de la Fontaine                    | 7 934,91 €            |
| 438                                    | Médiathèque/Pôle Culturel (actuel centre socio culturel) | 431 453,28 €          |
| 440                                    | Maternelle du Lac  | 560 222,62 €          |
| 442                                    | Parc urbain  | 6 883,33 €            |
| 443                                    | Cimetière  | 16 667,35 €           |
| 444                                    | Ecole Georges Brassens                                   | 2 016,00 €            |
| 449                                    | Jardins Partagés/Arbres                                  | 19 079,63 €           |
| <b>Total</b>                           |  | <b>1 066 426,05 €</b> |

### 2.3. Résultat prévisionnel de l'exercice budgétaire 2024

Les informations précédentes mettent en avant une grande rigueur de la part des services de la ville.

Dans le même temps le service comptabilité a travaillé pour optimiser ses ressources. en élaborant une méthode stricte de recouvrement des impayés de cantine en lien avec les services du comptable public.

Ces procédures mises en œuvre tout au long de l'année 2024, conjugués à une conjoncture favorable a permis à la commune d'assainir ses finances et de dégager pour la première fois depuis 2018 une CAF nette positive.

| En €                           | 2019            | 2020            | 2021           | 2022            | 2023            | 2024           |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| CAF brute                      | 102 562         | -228 280        | 166 759        | 179 211         | 158 078         | 1 177 823      |
| Annuité en capital de la dette | 289 421         | 404 528         | 249 653        | 334 673         | 571 373         | 319 156        |
| <b>CAF nette ou disponible</b> | <b>-186 859</b> | <b>-632 808</b> | <b>-82 894</b> | <b>-155 462</b> | <b>-413 296</b> | <b>858 668</b> |

Toutefois, la situation financière de la commune reste fragile. Les recettes exceptionnelles perçues en 2024 ne seront pas reconduites en 2025. En outre, les produits versés au titre des remboursements de rémunération pour l'année 2024 constituent un mauvais indicateur. En effet, cette accidentologie risque d'entraîner une augmentation conséquente de notre cotisation auprès de l'assureur de la commune pour les années suivantes.

Cependant, la ville de Saint-Jory est contrainte d'investir massivement dans ses services publics dans les prochaines années : cela passe obligatoirement par une CAF nette et donc un autofinancement conséquent. La commune doit donc poursuivre ses efforts financiers et sa politique de rigueur financière, notamment pour les dépenses de fonctionnement. Sans compter un contexte budgétaire et financier critique à l'échelle nationale qui fragilise un peu plus les collectivités territoriales dont la ville de Saint-Jory.

### 3. Les orientations budgétaires pour l'année à venir

C'est à partir des résultats de l'exercice budgétaire 2024 et du projet de loi de finance 2025 que la commune peut construire le budget primitif 2025.

La ville de Saint-Jory met en place une politique ambitieuse mais contrôlée pour l'année à venir en tenant compte des contraintes financières présentes.

#### 3.1. Les orientations budgétaires de fonctionnement pour 2025

##### 3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

##### 3.1.1.1. Les dépenses de fonctionnement liées aux charges de personnel (chap. 012)

**Le premier poste de dépense le 012 « Charges de personnel et frais assimilés », va être renforcé en 2025, pour, à terme, correspondre aux besoins d'une ville de 10 000 habitants.**

Plusieurs facteurs l'expliquent cette augmentation :

- **Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité)** entraîne une augmentation annuelle et automatique des dépenses de personnel, accentuée, dans le cadre de Saint-Jory, par une pyramide des âges présentant une majorité d'agents dans la tranche des 50-54ans. En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans.
- **Des contraintes nationales :** le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 instaure une augmentation de 3 points du taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour l'année 2025. Cette nouvelle réglementation correspond à une augmentation de charge de 55k€ pour le budget prévisionnel (BP) 2025. Comme le décret l'impose, cette augmentation sera reconduite pour les années 2026, 2027 et 2028. Par conséquent, les charges de personnel augmenteront automatiquement jusqu'en 2028.
- **L'amélioration du cadre de travail :** à compter du 01/01/2025, une participation employeur est mise en place, en faveur des agents, pour les contrats de prévoyance à hauteur de 12€ par agent et par mois. La mesure par mois et par agent est chiffrée à 10k€ pour l'année 2025. Ce poste de dépense peut varier en fonction du nombre d'agents adhérant à ce contrat.
- Il convient aussi de souligner qu'en 2025 le **régime indemnitaire de fonctions, de sujétions et d'expertise (RIFSEEP)** sera réévalué. Cette réévaluation se fera à la hausse et pour chaque agent. Ce sujet est en cours de traitement entre les instances représentantes du personnel et les élus de la commune. La revalorisation est estimée à 25k€, pour une application au 1er juillet 2025.
- **Des services communaux renforcés :** des recrutements sont aussi à intégrer dans le budget 2025. La nouvelle Maison de la Culture, prévue pour le début du 2<sup>ème</sup> semestre 2025, nécessite la création d'un nouveau poste, celui d'un Directeur des Affaires Culturelle, de la communication et de la vie associative. L'ouverture d'une nouvelle classe en école maternelle impose le recrutement d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). Enfin, l'augmentation de 5 places de la crèche municipale requiert le recrutement de deux agents supplémentaires pour répondre aux exigences légales d'accueil des jeunes enfants.

L'ensemble de ces mesures implique un budget prévisionnel en charge de personnel de 4 800 000€ pour l'année 2025. Cela représente une augmentation de 4.35% par rapport aux prévisions 2024, et une augmentation de 14.37% par rapport à l'exécution du budget 2024.

3.1.1.2. Les dépenses de fonctionnement liées aux charges à caractère général (chap. 011)

**Le deuxième poste important de dépense de la commune en fonctionnement correspond au chapitre 011** représentant les charges de fonctionnement courant strictes. La ville souhaite maintenir un niveau de dépenses équivalent à l'année 2024. L'exécution des charges à caractère général en 2024 correspondait aux prévisions. Pour l'année 2025 la municipalité prévoit une dépense de 3 525 676 € soit une augmentation de 3.68%. L'augmentation de 3.68% est notamment justifié par la conclusion de nouveau contrat dont le prix a été revalorisé, par la nouvelle politique de nos équipements publics, l'augmentation des effectifs scolaires et par l'ouverture de la Maison de la Culture.

**Le troisième poste de dépense correspond aux autres charges de gestion courantes.** Cet ensemble regroupe notamment la participation financière de la commune pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour un montant de de 315k€. La contribution au fonds de compensation des charges territoriales concernent principalement les dépenses imputées sont essentiellement à destination du Syndicat Départemental de l'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) à hauteur de 90k€. De nouvelles échéance sont à prendre en compte, notamment le programme LED++.

Le tableau ci-dessous met en perspective les grands ensembles des charges de fonctionnement pour les années 2024 et 2025 :

| Mise en perspective des charges de fonctionnement |                    |                    |                    |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
|   | Voté 2024          | Réalisé 2024       | Prévisionnel 2025  |
| <b>Charges à caractère général (011)</b>          | 3 400 382 €        | 3 400 023 €        | 3 525 676 €        |
| Charges de personnel (012)                        | 4 462 600 €        | 4 196 815 €        | 4 800 000 €        |
| Autres ch. de gestion courante (65)               | 948 095 €          | 830 736 €          | 946 404 €          |
| <b>Total</b>                                      | <b>8 811 077 €</b> | <b>8 427 573 €</b> | <b>9 272 080 €</b> |

Les intérêts de la dette :

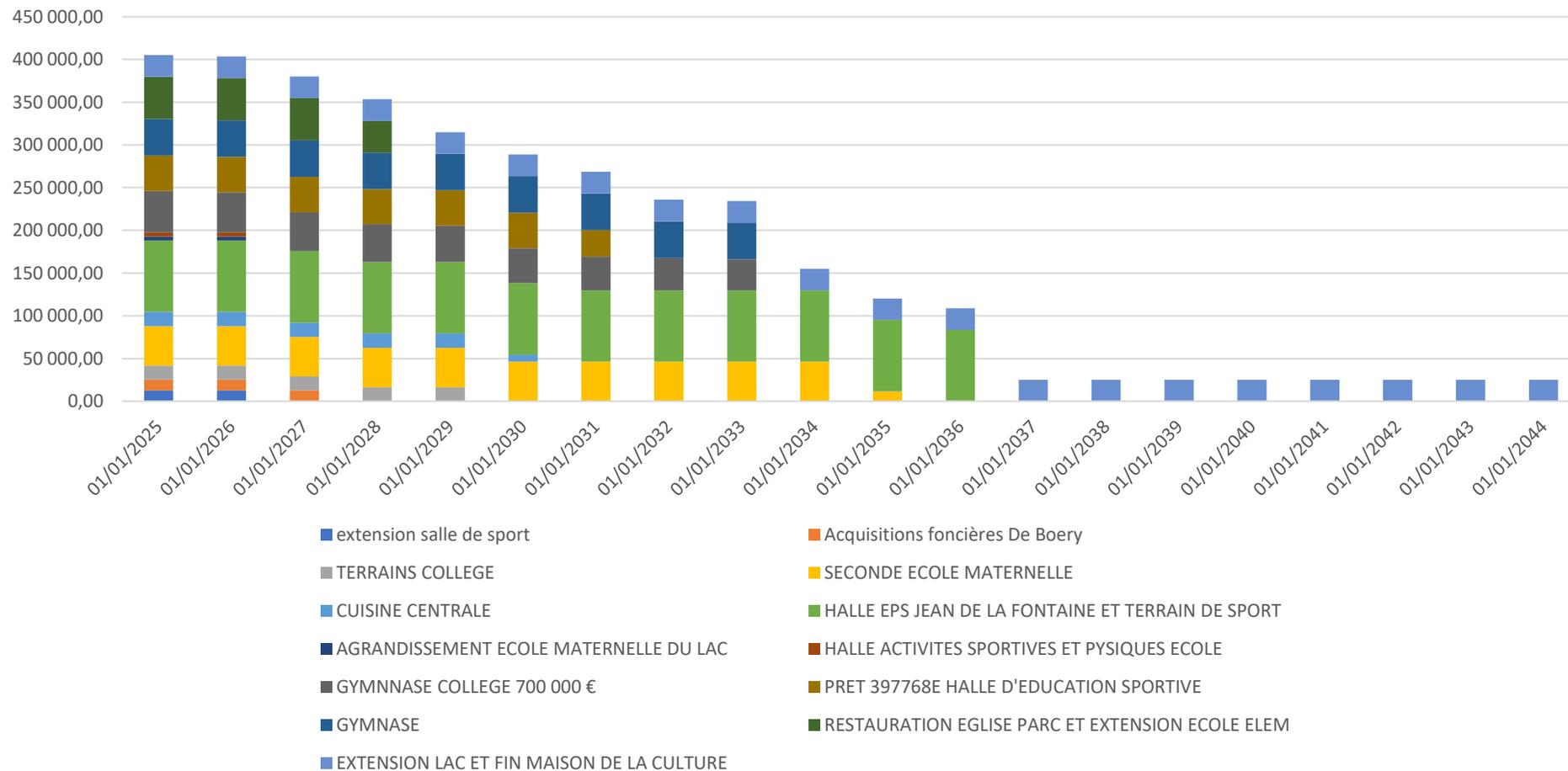
| Évolution des charges financières |                |                |                |                   |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| Charges financières               | Exécution 2022 | Exécution 2023 | Exécution 2024 | Prévisionnel 2025 |
|                                   | 91 468 €       | 125 172 €      | 119 880 €      | 126 000 €         |

En 2025 débute le remboursement du prêt contracté en 2024 ayant pour objet le financement des travaux de la Maison de la Culture ainsi que l'extension de l'école maternelle du Canal des Deux Mers, entraînant une hausse des charges financières en 2025.

La commune était titulaire d'une ligne de trésorerie ouverte en février 2023 et reconduite en février 2024 d'un montant de 400k€. Cette dernière a été intégralement remboursée en décembre 2024. Son utilisation engendre des frais de mise à disposition des fonds. Pour l'année 2023 ces charges financières étaient de 7 849.15€ et de 18 139.43€ pour 2024.

Afin d'appréhender le mieux possible l'encours de la dette de la Ville de Saint-Jory, il est détaillé ci-dessous un document présentant l'extinction progressive de la commune à compter de l'année 2025.

## Extinction de la dette communale



L'encours de la dette de la ville s'étend jusqu'en 2044. Toutefois, il est essentiel de souligner qu'à compter de l'année 2027 la dette ne cesse de décroître.

Le poids de la dette pour 2025 est décomposé de la façon suivante :

- Capital de la dette remboursé en 2025 : 328 274.64€
- Intérêt de la dette remboursé en 2025 : 78 663.32€

### 3.1.2. Les recettes de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation budgétaire, une projection de la prévision des recettes de l'exercice 2025 a été réalisée. Le contexte économique et financier actuel entraîne la prudence dans les estimations :

| Prévision des recettes de fonctionnement 2025 |   |                       |                               |                                 |  |
|---|---|-----------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Chapitr<br>e                                  | Libellé   | Prévisionnel 2024     | Montant<br>réalisé en<br>2024 | Montant<br>prévisionnel<br>2025 | Remarque   |
| 13  | Atténuation<br>de charges                         | 95 200,00 €           | 177 417,89<br>€               | 90 000,00 €                     | Réduction des recettes en<br>raison de l'amélioration des<br>conditions de vie au travail  |
| 70  | Produits<br>services,<br>domaine et<br>ventes div | 383 330,00 €          | 431 731,07<br>€               | 488 561,63<br>€                 | Révision des tarifs des<br>services municipaux<br>(tarification sociale des<br>cantines)   |
| 73  | Impôts et<br>taxes                                | 7 580 655,61 €        | 7 444<br>916,79 €             | 7 494<br>919,34 €               | Revalorisation des bases<br>foncières par les services de<br>l'État 1,7%. Diminution par<br>prudence de la dotation de<br>solidarité communautaire.                        |
| 74  | Dotations et<br>participatio<br>ns                | 1 208 862,00 €        | 1 305<br>150,07 €             | 1 042<br>435,30 €               | Baisse des dotations de<br>l'État et révision des<br>mécanismes de versement<br>des participations<br>financières de la CAF<br>(versement direct au<br>prestataire)        |
| 75  | Autres<br>produits de<br>gestion<br>courante      | 163 096,00 €          | 164 801,14<br>€               | 155 950,00<br>€                 |  |
| 76  | Produits<br>financiers<br>(b)                     | - €                   | 9,30 €                        | 9,30 €                          |  |
| 77  | Produits<br>exceptionne<br>ls                     | 21 000,00 €           | 354 866,91<br>€               | - €                             | Aucun produit exceptionnel<br>anticipé   |
| 42  | Reprises<br>provisions<br>semi-<br>budgétaires    | 3 866,00 €            | 47 042,44 €                   | 39 640,67 €                     | Diminution des reprises de<br>subventions  |
| <b>Total des recettes</b>                     |   | <b>9 456 009,61 €</b> | <b>9 925<br/>935,61 €</b>     | <b>9 311<br/>516,24 €</b>       | Estimation en baisse de<br>1.53% sur le prévisionnel<br>2024 et de 6.19% sur le<br>réalisé 2024. Si on enlève<br>les produits exceptionnels<br>(77) la baisse est de 2.71% |

Les recettes de l'année 2025 sont marquées par deux baisses significatives des recettes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement de 11.34 %
- L'attribution de compensation versée par Toulouse Métropole de 0.93 %.

La baisse de ces participations est estimée pour l'année 2025 à 53 643 €.

Il convient d'être prudent quant aux recettes que la ville ne peut maîtriser, notamment les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Les produits en lien avec les DMTO sont issus des taxes s'appliquant lors de la transmission d'un bien immobilier. En 2024, le volume des ventes a chuté de 28% en Haute-Garonne (- 41% pour les terrains à bâtir et -46% pour les logements neufs). Par conséquent, il est décidé d'inscrire en prévision le montant perçu en 2024, soit 162 241€, et non le montant prévisionnel de 2024 qui était surestimé de 67 759€.

Le calcul du versement de la DSC est édicté par Toulouse Métropole, bien que cette recette soit dynamique ces dernières années, le nouveau système de calcul de la dotation a évolué en 2023. De ce fait la « garantie de non-baisse » ne trouve plus à s'appliquer. Dans un souci de prudence, la commune a légèrement diminué la prévision de cette recette.

Toutefois, quelques produits sont en hausse. La fiscalité locale est revalorisée de 1.7%, à hauteur de l'inflation correspondant à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de en novembre 2024. Il n'y aura pas de hausse des taux communaux en 2025.

La redevance des services périscolaires et enseignements sont estimés en hausse de 13.89%. La ville a intégré le dispositif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, « tarification sociale des cantines scolaires ». Ce dispositif de repas à 1€ permet de rendre les repas scolaires accessibles aux familles en difficulté financière. En contrepartie l'État participe aux charges de fonctionnement de la cuisine centrale de la Ville via le versement d'une participation financière.

Malgré une perception des recettes optimisées et des dépenses maîtrisées en 2024, la niveau de trésorerie de la ville s'est nettement amélioré mais reste en deçà des communes appartenant à la même strate.

| Évolution de la trésorerie                             |                    |
|--|--------------------|
| Commune de Saint-Jory                                  | 1 856 485 €        |
| <b>Moyenne des communes appartenant à notre strate</b> | <b>2 417 566 €</b> |

### 3.2. Les orientations budgétaires en investissement

La stratégie d'investissement de la commune est travaillée depuis maintenant 1 an. Cette dernière s'étale sur différentes temporalités, court terme, moyen terme et long terme.

#### 3.2.1. Les orientations budgétaires en investissement pour l'année 2025

Les investissements prévus et arrivant à terme pour l'année 2025 sont ambitieux. Ils peuvent être répertoriés en deux catégories.

- **Les projets structurant arrivant à terme** : ces projets ont été financés sur deux exercices budgétaires 2024 et 2025 :
  - **La Maison de la Culture** (ouverture au début du 2<sup>ème</sup> semestre 2025). La Maison de la Culture représente cette année une ouverture de crédit avoisinant les 300k€, soit 7% du budget 2025 investissement. L'ouverture de ces crédits permet d'abord de finaliser les derniers travaux en cours. Il est également prévu d'équiper la salle de conférence et de spectacle en dispositifs de sonorisation, de lumière et de diffusion.  
 Un tableau financier récapitulatif est présenté ci-dessous. Il convient de préciser que le montant des avenants est de 220 387.09€ HT, dont 15% signés en 2024.

OP438 POLE CULTUREL

| LOT                      | TITULAIRE              | Initial HT     | Initial TTC    | Avenant n°1 HT | Avenant n°2 HT | Avenant n°3 HT | Avenant n°4 HT | Avenant n°5 HT | Avenant n°6 HT | Avenant n°7 HT | Avenant n°8 HT | Montant HT (avenant compris) | Montant TTC (avenant compris) |
|--------------------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|-------------------------------|
| FONDATION S GROS ŒUVRE   | SALGA CONST.           | 201 515,98 €   | 241 819,18 €   | 2 500,00 €     | 2 450,00 €     | 78 190,68 €    | 5 796,64 €     | 2 445,05 €     | 38 709,17 €    | -14 850,09 €   |                | 316 757,43 €                 | 380 108,91 €                  |
| CHARPENTE COUVERTURE     | TOITURES MIDI-PYRENEES | 142 106,07 €   | 170 527,29 €   | 27 813,48 €    | 1 108,32 €     | 1 367,83 €     |                |                |                |                |                | 172 395,70 €                 | 206 874,84 €                  |
| FACADES                  | SOL FACADE             | 46 888,38 €    | 56 266,06 €    | - 5 990,25 €   | 2 740,23 €     |                |                |                |                |                |                | 43 638,36 €                  | 52 366,03 €                   |
| MENUISERIE BOIS          | ETS GEMIN              | 132 372,71 €   | 158 847,25 €   | 1 644,50 €     | 7 251,22 €     | 4 812,50 €     | 7 410,00 €     | - €            | 24 804,52 €    | 1 184,00 €     | 17 514,20 €    | 196 993,65 €                 | 236 392,38 €                  |
| PLATRIERIE FAUX PLAFONDS | EUROPLATRE             | 151 912,80 €   | 182 295,36 €   | 3 689,77 €     | 46 941,43 €    | 5 366,69 €     | 900,00 €       |                |                |                |                | 208 810,69 €                 | 250 572,83 €                  |
| SERRURERIE               | ERDRALU                | 51 350,00 €    | 61 620,00 €    | 9 873,85 €     |                |                |                |                |                |                |                | 61 223,85 €                  | 73 468,62 €                   |
| ELETRICITE               | SASU G-ELEC            | 73 880,22 €    | 88 656,26 €    | 753,20 €       |                |                |                |                |                |                |                | 73 880,22 €                  | 88 656,26 €                   |
| ELETRICITE               | PEFOURQUE ELECTRICITE  | 143 669,12 €   | 172 402,94 €   | 13 207,54 €    |                |                |                |                |                |                |                | 121 270,78 €                 | 145 524,94 €                  |
| ELECTRICITE              | MC2F                   | 38 500,00 €    | 46 200,00 €    |                |                |                |                |                |                |                |                | 38 500,00 €                  | 46 200,00 €                   |
| PLOMBERIE                | ADECOTHERM             | 349 137,81 €   | 418 965,37 €   | - 76 121,80 €  | 2 737,98 €     | 10 309,42 €    | 3 387,50 €     |                |                |                |                | 289 450,91 €                 | 347 341,09 €                  |
| REVETEMENT SOLS DUR      | SOL FACADE             | 32 620,00 €    | 39 144,00 €    | 2 250,00 €     | 2 892,41 €     | 432,00 €       |                |                |                |                |                | 38 194,41 €                  | 45 833,29 €                   |
| REVETEMENT SOLS RESINE   | ST GROUPE              | 61 902,00 €    | 74 282,40 €    | - 6 120,00 €   | - 7 014,90 €   |                |                |                |                |                |                | 48 767,10 €                  | 58 520,52 €                   |
| TRIBUNES                 | SAMIA DEVIANNE         | 87 987,97 €    | 105 585,56 €   |                |                |                |                |                |                |                |                | 87 987,97 €                  | 105 585,56 €                  |
| ELEVATEUR                | ILEX MIDI-PYRENEES     | 21 325,00 €    | 25 590,00 €    |                |                |                |                |                |                |                |                | 21 325,00 €                  | 25 590,00 €                   |
| PEINTURE NETTOYAGE       | ESPAGNOL PEINTURE      | 63 561,60 €    | 76 273,92 €    |                |                |                |                |                |                |                |                | 63 561,60 €                  | 76 273,92 €                   |
|                          | <b>TOTAL</b>           | 1 598 729,66 € | 1 918 475,60 € | - 26 499,71 €  | 59 106,69 €    | 100 479,12 €   | 17 494,14 €    | 2 445,05 €     | 63 513,69 €    | -13 666,09 €   | 17 514,20 €    | 1 782 757,67 €               | 2 139 309,20 €                |

Ces crédits permettent également l'acquisition du rayonnage, des assises et des tables ainsi que des collections nécessaires à l'ouverture de médiathèque municipale.

| Ouverture de crédit Maison de la culture 2025 |                  |
|---|------------------|
| Finalisation des travaux dont sonorisation    | 60 000 €         |
| Mobilier (rayonnages et assises)              | 180 000 €        |
| <b>Matériel informatique</b>                  | 27 000 €         |
| Nouvelles collections                         | 27 400 €         |
| <b>Total</b>                                  | <b>294 400 €</b> |

- **L'extension de deux classes et du réfectoire de l'école maternelle du Lac de Labou.** Ce projet est financé essentiellement par les reports de crédit engagés en 2024 vers l'exercice 2025. L'ouverture est prévue pour le mois d'avril 2025. L'ouverture de nouveau crédit sur ces travaux, s'ils sont actés, sera peu conséquente à hauteur de 20 000€ maximum. Vous trouverez ci-dessous l'état financier des travaux à la date du 04/03/2025.

| OP 440 - Extension de l'école du Lac de Labou - Travaux                    |   |              |              |                |                              |                               |
|--|---|--------------|--------------|----------------|------------------------------|-------------------------------|
| LOT  | TITULAIRE                                 | Initial HT   | Initial TTC  | Avenant n°1 HT | Montant HT (avenant compris) | Montant TTC (avenant compris) |
| Lot n°01 Gros-œuvre/VRD  | SASU FONTANA CONSTRUCTIONS                | 132 335,70 € | 158 802,84 € | - 2 197,44 €   | 130 138,26 €                 | 156<br>165,91 €               |
| Lot n°02 Ossature bois / Charpente-Couverture / Zinguerie / Photovoltaïque | SAS COUFFIGNAL COUVREUR et SAS SOLAR ROOF | 176 000,00 € | 211 200,00 € | - 8 843,52 €   | 167 156,48 €                 | 200<br>587,78 €               |
| Lot n°03 Étanchéité  | SASU 2S ETANCHEITE                        | 8 221,95 €   | 9 866,34 €   |                | 8 221,95 €                   | 9<br>866,34 €                 |
| Lot n°04 Menuiserie aluminium extérieur                                    | SARL GARNES & FILS                        | 51 211,27 €  | 61 453,52 €  |                | 51 211,27 €                  | 61<br>453,52 €                |
| Lot n°05 Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds                             | SAS PLATRIERS MIDI-PYRENEES               | 55 266,00 €  | 66 319,20 €  |                | 55 266,00 €                  | 66<br>319,20 €                |
| Lot n°06 Menuiserie bois   | SAS ETABLISSEMENT GEMIN                   | 17 798,00 €  | 21 357,60 €  |                | 17 798,00 €                  | 21<br>357,60 €                |
| Lot n°07 Électricité   | SCOPARL MC2F                              | 19 000,00 €  | 22 800,00 €  |                | 19 000,00 €                  | 22<br>800,00 €                |
| Lot n°08 CVC – Plomberie – Sanitaire                                       | SARL ADECOTHERM                           | 65 779,55 €  | 78 935,46 €  |                | 65 779,55 €                  | 78<br>935,46 €                |
| Lot n°09 Carrelages – Faïences   | SARL LACAZE                               | 13 051,25 €  | 15 661,50 €  |                | 13 051,25 €                  | 15<br>661,50 €                |
| Lot n°10 Peinture – Sols souples – Nettoyage                               | SARL LACAZE et SARL ETR                   | 12 903,90 €  | 15 484,68 €  |                | 12 903,90 €                  | 15<br>484,68 €                |
| Lot n°11 Serrurerie – Ferronnerie  | EURL LAVITRY                              | 20 540,00 €  | 24 648,00 €  |                | 20 540,00 €                  | 24<br>648,00 €                |
| Lot n°12 Espaces verts   | SASU CAUSSAT ESPACES VERTS                | 3 472,50 €   | 4 167,00 €   |                | 3 472,50 €                   | 4<br>167,00 €                 |
| Total  |   | 575 580,12 € | 690 696,14 € | - 11 040,96 €  | 564 539,16 €                 | 677<br>446,99 €               |

- **Les travaux prévus et effectués sur l'année 2025** : la commune de Saint-Jory, lors de son travail budgétaire, a validé son programme d'investissement :
  - Agrandissement de structures ;
  - Déménagement de service ;
  - Rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
  - Plan canicule ;
  - Interconnexion des sites publics et migration vers la fibre optique ;
  - Travaux d'entretien, de sécurisation et d'accessibilité de bâtiments.

Vous trouverez ci-dessous le détail des enveloppes financières par opération prévus par la commune pour l'année 2025.

| Enveloppe financière par opération                      | Chiffrage             |
|---|-----------------------|
| Opération 160 - Aménagement Mairie                      | 6 300,00 €            |
| Opération 280 - Informatique mairie                     | 48 400,00 €           |
| Opération 287 - Gendarmerie                             | 6 900,00 €            |
| Opération 301 - Matériels services techniques           | 75 166,00 €           |
| Opération 308 - Maison de la Petite Enfance             | 90 000,00 €           |
| Opération 310 - Maison des associations                 | 18 700,00 €           |
| Opération 332 - École maternelle du Canal des Deux Mers | 63 903,00 €           |
| Opération 349 - Foyer rural                             | 5 000,00 €            |
| Opération 356 - Matériel restauration élémentaire       | 27 450,00 €           |
| Opération 363 - Stade                                   | 35 000,00 €           |
| Opération 367 - Equipements festivités                  | 500,00 €              |
| Opération 411 - Gymnase collègue                        | 12 500,00 €           |
| Opération 424 - Matériel Police Municipale              | 66 211,04 €           |
| Opération 424 - Centre social de la Plaine              | 4 600,00 €            |
| Opération 432 - Ecole élémentaire Jean de la Fontaine   | 43 926,00 €           |
| Opération 433 - Fleurissement de la commune             | 10 000,00 €           |
| Opération 438 - Maison de la Culture                    | 354 595,80 €          |
| Opération 440 - Maternelle du Lac                       | 93 516,00 €           |
| Opération 443 - Cimetière                               | 38 867,00 €           |
| Opération 444 - Ecole Georges Brassens                  | 65 050,00 €           |
| Opération 448 - Boulodrome du Canal                     | 116 000,00 €          |
| Opération 452 - Extension de la cuisine centrale        | 257 766,00 €          |
| Opération 453 - RAM/LAEP                                | 90 000,00 €           |
| <b>Total</b>  | <b>1 530 350,84 €</b> |

### 3.2.2. Les projets d'investissement à moyen et long terme

À travers le budget 2025, la ville de Saint-Jory met en œuvre sa stratégie d'investissement à moyen et long terme. Plusieurs thématiques sont abordées dans cette politique d'investissement :

- **Travaux structurant sur le territoire** : La commune a débuté cette année son projet d'**extension de la cuisine centrale communale** à travers une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO). L'année 2025 verra la sélection du maître d'œuvre en charge de ce

projet. Il est prévu une enveloppe estimative de 257k€ pour le marché de maîtrise d'œuvre et d'AMO. Cette phase d'AMO permettra d'estimer le coût des travaux. Toutefois les premières idées de prix varient de 2 000 000€ à 2 500 000€ . Vous trouverez ci-dessous le planning prévisionnel du projet s'étalant de janvier 2025 à septembre 2027 :

| Planning prévisionnel extension de la cuisine centrale       |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|--|--|
| Date / Libellé   | 2025 |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | 2026 |      |      |      |      |      |      |      |      |      | 2027 |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
|  | j-25 | f-25 | m-25 | a-25 | m-25 | j-25 | j-25 | a-25 | s-25 | o-25 | n-25 | d-25 | j-26 | f-26 | m-26 | a-26 | m-26 | j-26 | j-26 | a-26 | s-26 | o-26 | n-26 | d-26 | j-27 | f-27 | m-27 | a-27 | m-27 | j-27 | j-27 | a-27 | s-27 |  |  |  |
| Notification AMO   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
| Travail d'analyse avec l'AMO pour définir les besoins        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
| Lancement et durée de publication du concours d'architecture |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
| Notification du marché de maîtrise d'œuvre                   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
| Différentes phase des missions MOE                           |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
| Lancement appel d'offres travaux et durée de publication     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
| Notification des marchés de travaux                          |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
| Période de travaux   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |
| Réception des travaux  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |  |  |  |

- **Constitution de nouvelles réserves foncières** : cette politique de reconstitution du stock patrimonial de la commune a pour finalité le développement des équipements publics de la ville. La commune prospectera alors tout au long de l'année afin de trouver les meilleures opportunités d'acquisition. La première phase de ces investissements à moyen et long terme consiste à effectuer des acquisitions foncières, il est donc prévu 850k€ d'ouverture de crédits à ce titre. Ces acquisitions sont fléchées de la manière suivante :

| Les projets d'acquisition foncier de la commune   |                  |
|---|------------------|
| Acquisition d'un terrain pour la construction d'un Point Accueil Jeune (PAJ)            | 201 800 €        |
| Acquisition d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école                      | 200 000 €        |
| Acquisition d'un terrain pour la création d'un nouveau complexe des services techniques | 28 000 €         |
| <b>Total</b>  | <b>849 800 €</b> |

- **Transition énergétique** : le patrimoine des collectivités vieillissant est globalement peu performant sur le plan énergétique. L'immobilier est responsable de 75% des émissions directes de carbone d'une collectivité. Le patrimoine Saint-Joryen ne fait pas exception à ces statistiques. La conjonction des diverses réglementations en vigueur (décret tertiaire, loi APER, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ...) doivent déterminer les objectifs des collectivités :
  - Réduire les consommations énergétiques
  - Décarboner les bâtiments
  - Développer les Energies Renouvelables ENR

Néanmoins, dans un contexte national instable et un contexte budgétaire local extrêmement difficile, l'investissement financier sur ces problématiques pose des questions à forts enjeux.

Pour avoir l'approche la plus rationnelle possible, il existe des outils d'aide à la décision comme le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE).

Le SDIE est un outil permettant de faire un état des lieux du patrimoine de la commune et de définir les orientations de la politique patrimoniale en tenant compte des enjeux énergétiques. En effet, une gestion patrimoniale avisée peut conduire à des gisements d'économies importants sans impact sur la qualité des services en activant trois leviers principaux :

- Rationaliser l'utilisation et l'exploitation des locaux
- Optimiser la superficie du patrimoine
- Renforcer la performance énergétique des bâtiments

Ce SDIE est une étude permettant d'amener une réflexion globale. Cette approche prospective va permettre de projeter les besoins des usagers vis-à-vis des divers équipements et de rationaliser ces besoins en produisant des scénarii de « sobriété patrimoniale » visant à réduire les surfaces de bâtiment de la collectivité en optimisant leur usage.

Le SDIE va estimer les coûts de la transition énergétique au regard de chaque scénario.

Il est prévu d'intégrer au BP 2025 les dépenses relatives au SDIE pour un démarrage d'étude en cours d'année 2025. Ce travail intègrera le décret tertiaire.

Au regard des enjeux de son patrimoine bâti, la commune de Saint-Jory a décidé d'élaborer des stratégies efficaces pour agir dans un contexte réglementaire exigeant et une situation économique communale très difficile. Les choix de schéma directeur donnant une vision à moyen et long terme permettront à la commune d'avancer sur tous les sujets transverses en lien avec la transition énergétique.

Par ailleurs, dans une politique de petits pas, la commune a pu à coût nul, grâce aux certificats d'économie d'énergie :

- Acquérir des robinets thermostatiques et déployer leur pose pour ses locaux non équipés.
- Acquérir des ampoules LEDS pour l'éclairage extérieur des bâtiments communaux.
- Faire réaliser le calorifugeage des réseaux de chaleur des chaudières de la commune non équipées.

Elle a également intégré le programme LED + avec le SDEGH permettant de financer les travaux avec le gain d'énergie.

En conclusion, au regard des enjeux de son patrimoine bâti, la commune de Saint-Jory a décidé d'élaborer des stratégies efficaces pour agir dans un contexte réglementaire exigeant et une situation économique communale très difficile. Les choix de schéma directeur donnant une vision à moyen et long terme permettront à la commune d'avancer sur tous les sujets transverses en lien avec la transition énergétique. Pour autant, dans l'attente des résultats du SDEI, la commune pratique avec peu de moyens, une politique volontariste visant à mettre en œuvre des investissements publics en cohérence avec la transition énergétique.

- **Sécurité et tranquillité publique** : Une réflexion globale est menée par la collectivité sur le thème de la tranquillité publique et de la sécurité. La commune étudie par exemple la possibilité de réinvestir à moyen ou long terme dans la vidéoprotection. Plusieurs aspects de ce projet sont étudiés actuellement, notamment la localisation de ces équipements, la quantité envisagée, le coût d'acquisition et de maintenance, les financements possibles, les coûts de fonctionnement sur le long terme...

### 3.3. Les recettes d'investissement

La ville de Saint-Jory a la volonté de diversifier au maximum ses nouvelles recettes d'investissement pour l'année 2025. Dans ce développement ne sont pas pris en compte les restes à réaliser en recette d'investissement et donc le produit des cessions foncières.

#### - Les recettes d'investissement certaines

La ville bénéficie de trois recettes certaines d'investissement en 2025. Ces dernières ont été anticipées avec la plus grande précision possible.

Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée n'a pas été reformé par le Projet de Loi de Finance 2025. Le taux de 16.404 % est reconduit et concerne toutes les dépenses d'investissement et quelques dépenses de fonctionnement, notamment tout ce qui a trait à l'entretien des bâtiments publics.

La commune prévoit 130k€ pour l'année 2025.

Les amortissements constituent également une recette d'investissement pour la municipalité. Cette dernière est évaluée à 250k€ en 2025. La part fixe correspond à 229k€, et la part variable, résultant de l'application de l'amortissement au *prorata temporis* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, est de 21k€.

Enfin grâce à une clôture d'exercice excédentaire en 2024, la commune est en capacité de s'autofinancer. La volonté est d'affecter 75% de l'excédent de fonctionnement 2024 aux recettes d'investissement de l'année 2025, soit environ 600k€.

#### - Les recettes d'investissement prévisionnelles

En 2025, les recettes prévisionnelles sont axées uniquement sur les subventions. La ville instruit trois demandes de subvention pour l'année en cours :

- Subvention de la CAF pour les travaux concernant la compétence petite enfance – 56k€
- Subvention du Conseil Départemental de la Haute Garonne (la commune est éligible à deux subventions maximums par an, pour un montant plafonné à 400k€).
- Subvention de Toulouse Métropole (droit de tirage d'un montant maximal de 250k€ pour le mandat 2020-2026, pas encore utilisé), pour lequel la commune a demandé l'utilisation pour 2025.

L'ensemble des recettes certaines et prévisionnelles est estimé à 1 071 200 €. Les recettes certaines représentent 91% du montant budgétisé. Les recettes prévisionnelles sont de l'ordre de 9%.

#### - L'emprunt

Pour l'année 2025, la commune ne mobilisera pas l'emprunt. Cette possibilité est conservée au moment de la mise en route d'investissement conséquent.

Le budget primitif 2025 est ambitieux malgré de fortes contraintes budgétaires. La rigueur est nécessaire cette année encore, car la commune devra investir encore plus en 2026 dans ses équipements publics.